

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 209

présenté par

Mme Blin, Mme Audibert, Mme Meunier, Mme Trastour-Isnart, Mme Boëlle, Mme Corneloup,
M. Ravier, Mme Poletti, M. Benassaya, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. Gosselin,
M. Manuel, M. Therry, M. Cattin, M. Cinieri, M. Cordier, M. Pauget, M. Bourgeaux,
Mme Louwagie, Mme Tabarot et Mme Beauvais

ARTICLE 8

À la fin de l'alinéa 9, supprimer les mots :

« , de leur identité de genre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le concept d'« identité de genre » n'étant pas défini ni même reconnu en droit français, il n'est absolument pas pertinent d'intégrer une telle théorie dans le dispositif pour atteindre le but recherché par le texte présenté par le Gouvernement à savoir lutter contre l'Islam radical.

Tel est l'objet du présent amendement.